

V

REVUE  
DE LA  
**NUMISMATIQUE**  
**BELGE,**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—

3<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME V.

V 117-



**BRUXELLES,**  
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

—  
1861

## A PROPOS

D'UN

### JETON AUX BESICLES.

---

(PLANCHE XVIII, N° 2.)

On nous a signalé dernièrement, dans les *Éléments de paléographie*, de N. de Wailly, le curieux passage transcrit ci-dessous :

« C'est probablement comme symbole du commerce que la ville d'Oudenarde avait fait représenter sur deux sceaux, dont l'un servait en 1257, l'autre en 1509, une espèce de havresac fermé par une courroie et surmonté d'une banderole en forme d'anse. Sur le premier sceau, on voit une patère à côté du havresac; sur le second, il y a de chaque côté une espèce de verre à pied, beaucoup plus élevé, et surmonté d'une tige fleurdelisée. Voici les deux légendes :

1° SIGILLV. BVRGENS. DE AVDENAR..; 2° S. SCABINOR. ET BVRGENS. ALDENARDENSIVM. »

Il s'agit là, bien certainement, d'un des sceaux mentionnés dans la chronique manuscrite d'Audenarde, lequel, suivant son auteur, portait un grand flacon ou cloud.

Vainement avons-nous essayé de donner une signification à ce flacon sibyllin (<sup>1</sup>). Il y avait d'autant moins de

(<sup>1</sup>) *Revue de la numismatique belge*, 3<sup>e</sup> série, t. IV p. 91.

chance pour nous d'arriver à une interprétation convenable, qu'il n'existe plus à notre connaissance la moindre empreinte de ce sceau.

Mais voici un trait de lumière : l'objet principal que représentait le vieux sceau communal d'Audenarde, était une bourse, un havresac, — symbole de commerce, suppose de Wailly, — emblème commémoratif du plus ancien quartier de la ville, présumons-nous avec plus de raison.

Nous nous expliquons.

Quand les Nerviens, les Ménapiens, les Morins, les Atrebatés furent assimilés à leurs conquérants, une multitude de Germains vint s'y joindre, aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. Les uns étaient appelés pour la défense des frontières et le défrichement des terres incultes, les autres pénétrèrent dans nos contrées de vive force. Ceux-ci étaient ou Suèves ou, en plus grand nombre, Saxons d'origine.

Les commandants romains paraissent leur avoir principalement assigné les régions littorales, le territoire de la Flandre occidentale. De là ils s'étendaient néanmoins à un tel point vers l'orient, dit Warnkœnig, que les Francs Saliens, habitants du Brabant, touchaient au pays qu'ils occupaient le long de l'Escaut.

Ces migrations expliquent un assez grand nombre de localités. Raepsaet en cite quinze qui n'ont pas d'autre origine. C'est évidemment à ces colons que la côte dut le nom de *Littus Saxonicum*, qu'elle porte déjà, dans la *Notitia Imperii*, du temps de Théodose. L'ancien port de Hulst s'appelait encore à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, port des Saxons, *Sax-haven*.

Trois siècles plus tard, lorsque ces contrées formaient presque le centre de la monarchie franque, Charlemagne y transplanta, comme on sait, plusieurs milliers de Saxons.

Bientôt on distingue, sur la rive gauche de l'Escaut, quatre grands districts, savoir : les *Pagi Flandrensis*, *Mempisicus*, *Adertisus* et *Teruanensis*. A la droite du même fleuve commençait le *Pagus Brabantensis*.

Par cette délimitation, un des faubourgs de Gand était enclavé dans le Brabant, et une bonne moitié d'Audenarde, sur la rive droite de l'Escaut, faisait partie de la même circonscription territoriale.

Sur la rive gauche de l'Escaut près d'Audenarde, se déploient les villages de Peteghem, Mooreghem, Elseghem, Worteghem, Anseghem, Tieghem, Auweghem et vingt autres ayant la terminaison flamande *inghen*, *inghem*, en allemand *ingen*, preuve de leur origine saxonne.

A l'angle formé par le bras principal de l'Escaut et la branche qui s'en détache, est située une impasse qui a toujours été regardée comme le berceau de la ville. C'est là en effet que se sont agglomérées les constructions qui ont surgi à l'origine de la plupart de nos villes, depuis la domination romaine : une chapelle, une halle, un beffroi, un couvent, un marché.

A quelques pas de là existait un passage d'eau, qui reliait Gand et Tournai, c'est-à-dire la principale voie de communication par terre entre ces deux localités.

Une tour ou un château-fort protégeait les abords de ce passage d'eau et empêchait en même temps les incursions dévastatrices qui se faisaient le long du fleuve. Cette tour était placée dans l'impasse même. Elle a dû servir de

limite et en quelque sorte de phare aux populations vagabondes. Une caravane venant du *Pagus Bracbantensis*, après avoir franchi l'Escaut et passé sous les créneaux de la forteresse, se trouvait sur le territoire occupé par les Saxons, au milieu des peuplades saxonnes, *in 't Sachsche*.

Cette limite locale aura été longtemps le point de réunion des habitants. Elle aura reçu insensiblement quelques chétives cabanes, avant de devenir le centre de constructions plus importantes.

L'appellation de *'t Sachsche*, le territoire saxon, lui sera restée comme étant la plus naturelle, la plus logique qu'on eût pu lui donner. On dit encore parfaitement aujourd'hui *het waelche*, *het fransche*, pour le pays wallon, le pays français.

Ouvrez tous les Dictionnaires géographiques, vous y rencontrerez invariablement la mention de cette impasse, formulée à peu près en ces termes :

« Il y a dans cette ville (d'Audenarde) un endroit qu'on appelle *het Sacksken*. On y voit quelques débris d'un très-vieux édifice, au point même où l'Escaut se sépare en deux branches. Une ancienne tradition fait de ce bâtiment un péage ou douane du temps des Romains (*het Tolhuys der Romeynen*). C'est là surtout et dans les environs de cette place que l'Escaut est riche en médailles <sup>(1)</sup>. »

Si le fait de l'établissement d'un bureau de péage du temps des Romains est bien authentique, il confirme, au lieu de l'affaiblir, notre hypothèse d'une limite locale, ayant un donjon pour point central.

(1) DE BAST, *Recueil d'antiquités romaines et gauloises*, t. I, pp. 429 et 430.

Remarquez que la dénomination de *'t Sachske* ne comporte plus ici sa signification primitive, mais se prend tout simplement pour la traduction de *sac, petit sac*. Cette altération existe de temps immémorial. On la trouve, entre autres, dans les comptes de l'hôpital Notre-Dame (1) :

« 1433-1436. — Aux mêmes (prêtres de l'église de Sainte-Walburge), pour la maison du (quartier le) *Sac*, qu'occupent présentement les Bogards... xi esc. vi den. par.

« 1505-1506. — A l'église d'Audenarde, pour la maison et le terrain du *Sac*, où demeurent les Bogards... xvi lib. v esc. par. »

On voit encore aujourd'hui, à l'entrée de l'impasse, une enseigne, représentant un homme enveloppé dans un sac et portant pour inscription : *In het Zakske*, au petit sac. Peut-être cette enseigne s'est-elle reproduite d'une façon analogue depuis des siècles.

Maintenant, l'explication de la figure qui orne le plus ancien sceau communal, ne devient-elle pas claire comme le jour ?

Quand, au XII<sup>e</sup> siècle, à l'époque de l'affranchissement des communes, le magistrat aura voulu mettre sur son sceau un emblème significatif, un symbole caractéristique, n'aura-t-il pas adopté tout bonnement celui qui, altéré ou formulé en rébus, peu importe, avait trait au plus ancien quartier, au berceau de la ville ?

Si la dénomination de *Sachsche* n'eût affecté qu'une maison en particulier, elle eût été indigne d'occuper l'attention

(1) Voy. nos *Recherches sur les communautés religieuses et les institutions de bienfaisance établies à Audenarde*, 2<sup>e</sup> partie, p. 105.

des dignitaires de la localité ; mais, appliquée à tout un quartier, elle a dû avoir à leurs yeux une importance assez grande pour mériter d'être rappelée sur un sceau destiné exclusivement aux affaires de la commune.

Avant de connaître le passage de N. de Wailly, nous avions tour à tour attribué l'appellation de *Sackske* au mot français *cul-de-sac*, synonyme d'impasse, et aux frères Saccites, aussi nommés frères du Sac, que nous supposions avoir pu cohabiter avec les Bogards, du tiers ordre de Saint-François, dont le couvent était situé dans l'impasse du *Sackske*<sup>(1)</sup>.  
*In re parùm notâ conjecturare licebat.*




Nous nous tenons maintenant à cette dernière version, que nous croyons être la véritable. Si un jour notre hypothèse se confirme pleinement, nous n'aurons pas seulement eu pour résultat de redresser une appellation défigurée par le temps, mais d'ouvrir une voie nouvelle aux recherches sur l'origine d'Audenarde, si obscures et si embrouillées encore.

Le havresac n'était pas le seul objet qui devait figurer sur le sceau communal. Trois siècles après, un graveur ignare ou facétieux transforme en lunettes ou besicles le trait horizontal surmontant l'initiale d'Audenarde, et les besicles supplantent officiellement ou extra-officiellement le prosaïque havresac.

Voici, croyons-nous, comment la transformation se sera opérée, par la suite des temps.

D'abord le trait horizontal aura surmonté régulièrement les deux traits verticaux, formant l'X gothique. Des pointes

(1) Voy. nos *Recherches* précitées, 2<sup>e</sup> partie, pp. 405 et 406.

arrondies lui auront été données  ; puis le trait se sera épaissi, doublé, les globules ou annelets auront pris du développement . Enfin, un beau jour le graveur se sera emparé de cette dernière altération, pour façonner, avec ou sans le consentement du magistrat, et comme pure ornementation fantaisiste, des besicles véritables . Plus tard, les besicles auront été adoptées comme partie intégrante du sceau communal.

Les monnaies du moyen âge offrent de nombreux exemples d'altérations ou de transformations de ce genre. Si le caprice du graveur a pu s'exercer librement sur une monnaie, *à fortiori* il aura dû se donner ample carrière à propos d'un simple sceau.

Comme il arrive toujours, la légende locale s'est emparée de cette particularité, c'est-à-dire de l'adoption d'une paire de lunettes dans les armes de la ville, pour bâtir là-dessus un conte ridicule, que la sévère histoire ne peut admettre.

Le voici, presque mot à mot, d'après les *Poëtische lui-men*, de M. Nolet de Brauwere :

« Charles-Quint devait honorer de sa présence la ville d'Audenarde. Grande fut l'émotion des habitants quand ils surent la nouvelle.

« Tout fut mis sens dessus dessous pour recevoir dignement le grand monarque. Des bannières furent tendues du haut en bas des maisons, des sapins furent plantés dans les rues.

« Un citoyen dévoué se posta sur la partie la plus élevée du beffroi. Muni d'une lunette, d'un drapeau et d'un cornet, il devait, à l'apparition du cortège, donner le signal convenu.



« Le gardien eut beau se fatiguer la vue, il n'aperçut rien, et, de dépit, il ferma sa lunette d'approche.

« Or, qu'arriva-t-il? Pendant qu'il était en train de méditer, l'Empereur entra en ville.

« Il s'avance jusqu'au marché, et le trouve complètement désert. — Ah! se dit-il, il y a là un abus inexplicable. Il est rare de voir une cité manquer ainsi à ses devoirs. Voilà un peuple bien inculte.

« Le magistrat ne tarde pas d'apprendre l'arrivée de l'auguste souverain. Le bourgmestre reste interdit. Il ne sait où se tourner. C'est une vraie statue de marbre.

« Que dire? que faire? quelle sera la réponse de l'Empereur? — Sire... Votre Majesté... c'est le guet... Votre Majesté... croyez à l'honnêteté... il ne voit pas plus loin que son nez.

« Pardonnez, je vous en supplie, à un ancien employé, qui est devenu incapable de rien faire. Il a la vue très-courte; il risque de devenir aveugle; il a femme et enfants.

« Immédiatement la cloche sonnera, les démonstrations de joie éclateront, les souhaits de bienvenue et les témoignages de joie se croiseront en tous sens.

« — A quoi bon? dit l'empereur. Je suis ravi au suprême degré. Votre bonne volonté me suffit : le reste est superflu. J'ai pourtant à vous donner un conseil, c'est d'acheter une paire de lunettes pour votre gardien. Peut-être y verra-t-il mieux à l'avenir.

« Il y a plus. Je veux, tel est mon bon plaisir, que la ville d'Audenarde porte des lunettes dans ses armoiries. La postérité saura par là avec quelle magnificence on nous a reçus ici.

« Le blason communal d'Audenarde est encore décoré de ce signe. Mais ce qu'on admire le plus, c'est que la régence (ou je me trompe fortement) n'a pas cessé d'être myope (1). »

Au premier abord, l'on est tenté de croire à la véracité de cette narration, surtout si on la rapproche de la première apparition connue des lunettes dans le blason d'Audenarde, apparition qui a eu lieu en 1558, c'est-à-dire dix-sept ans après l'arrivée de Charles-Quint en cette ville. Mais, en y regardant de plus près, on ne tarde pas à reconnaître que ce récit ne repose sur aucune base solide.

Est-il bien naturel qu'une ville, préparée à la visite de son souverain, se soit laissée surprendre ainsi, quand tant de moyens d'information existaient, soit par les hérauts précurseurs, soit par les gardiens postés sur le beffroi, soit par les populations avancées des faubourgs, soit enfin par ces mille et mille rumeurs qui précèdent d'ordinaire l'arrivée, même soudaine, d'un cortège de personnages de haute volée?

Or, ce cortège était on ne peut plus nombreux. Charles-Quint était accompagné de son frère don Ferdinand, de sa sœur Marie, reine de Hongrie, de l'évêque de Tournai, du chancelier de Tournai, de son aumônier, de son grand conseil, de son conseil privé, d'une députation des quatre membres de la Flandre, et d'une énorme suite de personnages de distinction.

Le jeune empereur n'a pas renouvelé sa visite dans une ville qui devait lui rappeler des souvenirs peu agréables, et

(1) Allusion dont nous cherchons en vain à pénétrer le sens. L'auteur lui-même a-t-il bien braqué ses lunettes?

où il oublia un instant son rang suprême en s'éprenant d'amour pour une fille du peuple. Il ne peut donc être question ici que du seul et unique séjour qu'il a fait pendant six semaines à Audenarde.

Les chroniques restent muettes à l'endroit de son entrée, probablement parce qu'elle eut lieu sans la moindre cérémonie. Cela se comprend, si on tient compte des circonstances qui l'amènèrent à Audenarde.

Une armée nombreuse investissait Tournai, ce boulevard important de la Flandre. Pendant toute la durée des opérations, l'Empereur avait voulu se tenir dans une ville voisine d'où il lui était facile d'accourir promptement sur le théâtre des opérations au moindre signal. Il choisit Audenarde, lieu commode et assuré, par où passaient, sur des embarcations, les munitions et les vivres destinés au camp impérial.

Ce ne fut donc pas une Joyeuse-Entrée qu'il fit à Audenarde.

Heureusement, les registres de la comptabilité communale suppléent au silence des chroniqueurs. Traduisons-en quelques articles.

D'abord, l'arrivée du souverain a été parfaitement notifiée :

« Item, payé à un laquais de l'empereur, qui apporta la nouvelle de la venue de S. M. I.... XII esc. par. »

On avait placé, pendant le jour, au beffroi d'Audenarde « un certain Arekin de Ceuleneere, chargé d'annoncer l'arrivée de la cavalerie en sonnant de la trompe, et l'arrivée des troupes à pied en déployant une certaine bannière, » mission pour laquelle il reçut « depuis le 1<sup>er</sup> août jusqu'au 19 janvier 1521, en tout 24 livres 6 sch. par. »

On s'est servi de torches de cire à l'entrée de l'Empereur, ce qui veut dire qu'il arriva le soir ou la nuit, comme Marie de Bourgogne, en 1480, qui fut conduite processionnellement, à neuf heures du soir, par deux hommes de chaque corps de métier, munis de torches allumées pour éclairer la marche du cortège :

« Payé à Jean van Seclyn, pour avoir donné des gratifications aux archers de S. M. I..., L esc. par., et à certains compagnons pour avoir porté des torches au *Baerpoort*, par où S. M. fit son entrée... vi esc. par.

« Payé à George De Curte pour les torches qu'il a fournies lors de l'arrivée de l'empereur Charles.... xxviii lib. par.

« Pour diverses torches... employées pendant la nuit à l'ouverture des portes, par les hommes de la garde... »

Ainsi tombe cette historiette de l'origine des lunettes dans le blason d'Audenarde, historiette fort curieuse sans doute sous le rapport des mœurs de l'époque, mais trop absurde pour résister à un examen réfléchi.

Pour en venir au jeton qui a donné lieu aux lignes qui précèdent, nous dirons qu'après une inspection minutieuse, notre avis est qu'il n'appartient pas à Audenarde. Il nous a été transmis comme tel, sous toutes réserves pourtant, par un de nos amis, qui le doit lui-même à l'extrême obligeance de M. Dulau, numismate parisien, présent à la vente de feu M. de Jonghe.

Son type n'est rien moins que local. Nous renvoyons, sur ce point, aux dessins que nous avons publiés dans cette *Revue*.

Il y a plus. Sur tous les méreaux et jetons d'Audenarde,

les lunettes ne sont jamais séparées du blason, ou, du moins, de l'initiale de la ville. Ce qui signifie que, tout en formant partie intégrante des armes communales, les lunettes n'en constituent qu'un emblème accessoire, subordonné à ces armes.

Ici, les lunettes figurent seules et paraissent être la marque constitutive, dominante d'une localité.

Cette localité n'appartient pas au pays, à en juger par la croix, dont la forme n'apparaît sur aucune monnaie ni sur aucun jeton belge.

Elle doit être française, car, si nous ne nous trompons, on rencontre maintes croix semblables sur les monnaies de ce pays, notamment sur celles au type de Charles VIII (1).

Thomas Snellinck (2) publie une série de jetons ayant une croix identique à la nôtre, une légende similaire, quoique raccourcie, et une figure, qui malgré sa ressemblance avec une balance (*scale*), se rapproche beaucoup de nos besicles. La plupart des jetons de cette série appartiennent à la France.

La destination de ce jeton n'est pas facile à déterminer. Il y a eu de si nombreuses variétés de ce genre de pièces, que ce serait mal prendre son temps que de vouloir assigner à notre jeton une destination précise. Pour lui en donner une quelconque, nous le considérons comme un jeton d'amusement.

(1) LE BLANC, *Traité historique des monnoyes*, etc., p. 316, pl. 316<sup>a</sup>.

(2) *A view of the origin, nature, and use of jettons or counters*. London, 1769, pl. II, n° 2.

Il est de cuivre et appartient à la fin de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Nous le croyons inédit.

En voici la description :

Croix à triples bandes fleurdelisée, coupant la légende et cantonnée de deux besicles, deux lis et huit annelets.

Au cœur de la croix, un lis ou une rosette. Légende :

✠ AVE<sup>oo</sup> IIIA<sup>(1)oo</sup> RIA<sup>oo</sup> GR<sup>oo</sup>.

— Besicles. Légende : ✠ PL<sup>oo</sup>NTA × DOMINVS  
× MEUVN × BNE.

EDMOND VANDERSTRAETEN.

(1) Cette forme de la lettre M, représentée par trois I (III), paraît avoir été employée spécialement sur les jetons de fabrique tournaisienne.

R. CH.

